

COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Département : ARDECHE

Affiché le

ID: 007-200039832-20220926-D_2022_8_5-DE

Canton: LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2022_8_5

Nombre de délégués en

exercice: 31

Présents: 22

Votants: 29

Objet : DM au budget principal 2022 n° 03-2022

L' an deux mille vingt deux, le lundi 26 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 20 Septembre 2022

<u>Titulaires</u>: Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs:

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry a donné pouvoir à Madame CHALVET Catherine Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s):

Excusé(s): Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente la décision modificative qui porte sur la participation de la cotisation annuelle 2022 pour l'organisme ARDECHE LE GOÛT.

Le montant prévu au budget 2022 est de 727 € (cf. annexe D_2022_3_2 : Vote des contributions aux organismes de regroupement et des subventions aux associations 2022) alors que le montant de la facture CENTRE DE DEV AGROALIMENTAIRE s'élève à 863.76 € soit un écart de 136.76 €.

Cette différence se justifie par le nombre d'habitants pris en compte au niveau du territoire de la Communauté de Communes par cet organisme.

En conséguence, la décision se présente ainsi :

Imputations	Ouvert	Réduit
Dépenses de fonctionnement		
Chap. 65 Autres charges de gestion courante		
Art. 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres	140€	
personnes de droit privé		
Analytique : 002		
Chap. 022 : Dépenses imprévues		
Art. 022 – Dépenses imprévues		140 €
Analytique : 002		

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la décision modificative 03-2022 du budget principal telle que mentide DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le

ID: 007-200039832-20220926-D_2022_8_5-DE

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 26/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le